

les principes de la même Foi, dans le même esprit de la charité de JESUS-CHRIST, dans les mêmes vûes de procurer la paix de l'Eglise, dans le même dessein de maintenir la liberté des Ecoles Catholiques, dans le même desir de seconder les pieuses intentions du Roi, dans le même attachement au centre de l'unité, *unus spiritus & una fides erat in eis*, ils n'ont été partagez que sur le choix des moyens les plus surs & les plus efficaces de parvenir à la fin qu'ils se propoisoient pour le bien de la Religion.

Dans cette conformité de vûes est née une diversité d'opinions, dont le dépôt de la foi ne souffre aucune alteration.

L'opinion de la plus grande partie des Prelats a été d'adopter des explications qui leur ont paru suffisantes, & l'opinion de quelques autres, à laquelle nous nous sommes rangez, a été d'exposer très-respectueusement leurs doutes & leurs difficultez au Pere commun des Fidelles, afin qu'Interprête de la loi qu'il a faite, la connoissance de ses intentions vint aux peuples par une voye qui ôtât toute occasion aux disputes.

Nous n'avons pas appréhendé que Sa Sainteté desaprouvât une conduite si reguliere & si canonique. S. Gregoire le Grand ne desaprouva pas la conduite de Constance, Evêque de Milan, lorsque cet Evêque lui rendant compte des motifs qui l'avoient empêché de satisfaire à ses premières intentions, ce grand Pape lui répondit en ces termes: *Rectè factum est, ne minime transmitteretur.*

Ce fut ainsi qu'Alexandre III. voulut que l'Archevêque de Ravenne, après avoir examiné attentivement l'importance de l'affaire
sur